

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME



Egalité
professionnelle

Conciliation
entre vie
professionnelle
et personnelle

Droit
au meilleur
état physique
et mental

Droit
de vivre libre de
toute violence
et
discrimination



Ce n'est pas que le 8 mars
c'est 365 jours par an !

Vous souhaitez des
précisions sur un sujet,
contactez-nous par mail
Syndicat.CFE-CGC-reunion@francetravail.fr



La Team CFE-CGC 974 !